

## Conseil communal du 28 décembre 2010

*Le Conseiller William Nijssen était absent pour raisons de séjour à l'étranger.*

Aucun membre du conseil n'a posé de question complémentaire.

*Monsieur Jean Levaux rejoint le conseil communal à partir du point 2.*

Le conseil communal retire la décision au sujet du fait que des collaborateurs personnels (et donc à rémunérer en tant que tels) viennent travailler à la commune pour le bourgmestre et l'échevin Smeets. (8 oui, 5 non, 1 non valable)

De nombreux habitants n'ont pas bénéficié, pour les dernières années, de **réduction** sur leur **facture d'électricité**. Par ailleurs, de nombreux habitants ont également reçu des mises en demeure en raison du fait que le service B-post ne leur avait pas déposé les factures leur étant destinées en raison d'"adresse incorrecte". Le 3 décembre, le bourgmestre est intervenu auprès d'Electrabel. Les 27 et 28 décembre, un accord a été conclu par lequel la compagnie s'engageait à vérifier et à recalculer toutes les factures des Fouronnais sans que ceux-ci aient à prendre eux-mêmes l'initiative. Aucune autre action ne sera donc entreprise à l'égard de cette compagnie. (10 oui, 4 n'ont pas voté)

Les échevins Jacky Herens et Jean Duijsens sont délégués par le conseil afin de représenter la commune lors de **l'assemblée générale extraordinaire d'Interelectra**. (8 oui, 6 non)

Le conseil prend acte des **budgets 2011 des fabriques d'églises**. (8 oui, 6 ne votent pas)

En raison du fait que le budget 2011 n'avait pas encore été approuvé, des **douzièmes provisoires** devaient être approuvés (8 oui, 6 n'ont pas voté).

*Le Conseiller Levaux quitte la séance avant le point suivant.*

Pour l'obtention d'une **prime communale à la Construction**, une condition supplémentaire est approuvée: **habiter depuis 5 ans au moins à Fourons**, et ne pas être propriétaire d'une autre parcelle, habitation ou appartement à *l'extérieur de Fourons*. (8 oui, 5 ne votent pas niet)

*Monsieur Levaux rejoint à nouveau la séance.*

Les **comptes annuels 2007** de la **police** sont approuvés et transmis aux autorités (8 oui, 5 non, 1 ne vote pas).

Près du "**bâtiment du CPAS**", un bout de **terrain** d'une superficie de 24m<sup>2</sup> est **vendu** au propriétaire du terrain adjacent (1.000 euro) (8 oui, 5 non, 1 ne vote pas).